

# Colloque, Genre et sexualité, 16 mars 2002

*A l'initiative de REGENSE, réseau interuniversitaire pour le développement des enseignements et des recherches sur le genre et les sexualités*

## Table ronde : Mouvement social et recherche

Je remercie les organisateurs de m'avoir invité à participer à ce colloque aujourd'hui. Je vais dans mon intervention exposer comment s'est élaboré progressivement un chantier de réflexion et un discours politique sur l'homoparentalité. Commençons brièvement par un

### ***I. État des lieux jusqu'en 1995***

L'APGL est né en 1986, fondé par Philippe Fretté, dans un contexte où l'idée que des homosexuels puissent élever des enfants suscitait le même effroi qu'à l'heure actuelle le clonage. Les médias présentaient de temps à autre, assez rarement en fait, des reportages sur des parents homosexuels aux Etats-Unis, le plus souvent, de manière glauque, y compris des médias progressistes comme Globe à l'époque. Le sujet sentait le souffre et ne pouvait que susciter la réprobation, voire la répulsion. Les familles gays et lesbiennes existaient et se constituaient déjà soit par adoption, soit par IAD, soit par coparentalité ou de maternité de substitution, mais leur existence même étaient totalement méconnues.

Les premières années de l'APGL eurent lieu sous le signe de la nécessité de se regrouper entre soi. Entre 1986 et 1994, l'association était assez isolée par rapport aux autres associations homosexuelles et ses relations avec le monde politique étaient peu nombreuses. L'association aidait surtout ses membres à résoudre des problèmes et des questions pratiques liés à la parentalité homosexuelle (principalement des séparations de couple hétéro).

L'étendue de l'ignorance témoignée par la manière dont les médias traitaient le sujet n'avait d'égale que celle du désert scientifique, tout du moins en France, à propos des parents gays et lesbiens et le devenir de leurs enfants: pas de travaux de recherche, pas d'études, pas de concepts.

### ***II. Elaboration progressive d'un chantier de réflexion et d'un discours politique***

En 1995, quand j'ai commencé à être active à l'APGL, l'association prenait un virage plus politique. Sous la présidence de Gérard Soubiran et Pierre Rouff, s'est fait jour une volonté de croissance, de visibilité, et une démarche systématique vers l'extérieur, qu'il s'agisse du monde militant homosexuel ou de la sphère politique. L'APGL adhère cette année là au CGL et des contacts sont pris avec tous les partis politiques.

A partir de 1995 avec Pierre et Gérard, puis avec Eric Dubreuil et moi-même, le discours politique de l'APGL se structure autour du principe de l'égalité de tous les citoyens. Les associations gays et lesbiennes sont très partagées quant à l'APGL. Elle est critiquée soit parce que sa cause est jugée d'arrière-garde, soit à l'inverse parce que ses revendications sont jugées utopiques et irréalistes.

A partir de 1997 se met en place progressivement le discours « apegellien » par une succession d'allers et retours entre d'une part, les adhérents, leurs vécus, leurs expériences,

leurs souhaits, la pluralité de leur situation et d'autre part, la construction de revendications destinées à la sphère juridique, politique, et sociale.

C'est ainsi que la pluralité des situations a consolidé un principe fort quoique régulièrement contesté au sein de l'association de respect des choix d'autrui en matière de parentalité. Les choix des personnes au sein de l'APGL sont parfois motivés par des arguments qui peuvent sembler incompatibles avec le choix fait par d'autres au sein de la même APGL. Par exemple, le choix d'une maternité de substitution pour fonder une famille va sembler inadmissible à certains, alors que pour d'autres le choix d'une insémination artificielle pour un couple de lesbiennes va être jugée tout aussi négativement. Une des forces de l'APGL c'est d'arriver à réunir ces situations vécues comme antagonistes, de ne pas s'arrêter aux jugements hostiles des uns et des autres mais de se pencher sur l'avenir de nos enfants. Ce principe a conduit assez naturellement à l'idée que notre revendication principale, à savoir l'inscription dans la réalité juridique et sociale des familles homoparentales, se situait à deux niveaux : l'égalité de tous les citoyens ET l'égale protection de tous les enfants quel que soit leur environnement familial.

A partir de là, un certain nombre de groupes ont travaillé et se sont constitués en groupes de réflexion. Par exemple, des personnes se sont attelés à une charte d'engagement parental d'abord comme soutien aux projets de coparentalité. Cette réflexion a conduit à tout un corpus de propositions concernant l'autorité et la responsabilité parentale. Un autre groupe s'est attelé à des questions éthiques, son travail a abouti à la conclusion qu'il était nécessaire de permettre à nos enfants et à tous les enfants en général d'avoir accès à la connaissance de leurs origines. Le discours s'est précisé jusqu'à aboutir au cœur d'un renversement de perspective : partir de l'enfant et non pas des adultes et respecter les trois volets de sa filiation. Le biologique, c'est son histoire, l'histoire de ses origines, il est né de un tel et une telle... Le juridique, c'est sa filiation, il est fils de telle et telle personne, cet aspect n'est déterminé que par l'engagement et la responsabilité et n'a plus grand chose à voir avec le biologique...C'est un aspect purement culturel et construit et il permet d'envisager sereinement qu'un enfant puisse avoir deux parents de même sexe. Enfin le social, l'environnement au quotidien et la nécessité de penser un statut pour les parents sociaux afin de protéger les liens que les enfants ont tissés avec eux.

Ce discours a permis d'élaborer dès 1998, à l'occasion des travaux préparatoires à la réforme du droit de la Famille, un corpus de propositions pour une réforme du droit de la Famille. Des propositions qui prenaient en compte la multiplicité des formes familiales contemporaines et ne se réduisaient pas à des revendications concernant les seules familles homoparentales. Ces propositions nous ont permis de devenir des interlocuteurs des instances politiques nationales et européennes. *(Nous avons pu ainsi être auditionnés, ce qui ne signifie pas que nous ayons été entendus, par le Sénat, la commission Dekeuwer Deffossez, la chancellerie, la commission interministérielle sur l'autorité parentale, le ministère de la famille, le comité consultatif d'Ethique, le Conseil de l'Europe...)*

## **L'APGL et le champ universitaire**

Parallèlement à l'élaboration du discours, dès 1997, constatant l'absence de réflexions et d'études scientifiques en France sur la question des enfants élevés par des parents de même sexe, un groupe « documentation » se met en place et collecte plus de 200 références bibliographiques qu'il réunit dans le « petit guide bibliographique à l'usage des familles homoparentales ». C'est d'ailleurs à cette occasion que le néologisme « homoparental » a été créé. Il fallait absolument donner un nom à cette catégorie de familles car absence de dénomination est synonyme d'inexistence. Créer ce néologisme correspondait de surcroît à la démarche de visibilité impulsée dès 1995.

Cela nous semblait inouï, alors que ce sujet était régulièrement médiatisé, qu'on en parle dans l'ignorance et parfois avec horreur avec un discours ne s'appuyant que sur des préjugés et des propos infondés. Nous avons dès cette époque interpellé tous les chercheurs qui s'intéressaient de près ou de loin à la famille, le genre, les enfants, l'éducation, la sexualité. (*Seuls deux d'entre eux avaient répondu à l'appel : l'ethnologue Anne Cadoret et le sociologue Didier Le Gall.*) Il nous semblait essentiel de faire bouger la communauté scientifique. D'autant que les politiques ne prendraient, eux, aucun risque pour faire évoluer le droit de la famille en l'absence de travaux scientifiques de qualités.

En 1997, Eric Dubreuil a organisé le premier colloque de l'APGL « Familles Gayes et Lesbiennes en Europe ». Les contacts pris lors de ce premier colloque permirent de créer un groupe de réflexion avec une vingtaine de personnalités issues des mondes juridiques, associatifs et de la recherche. L'intérêt de ce groupe était sa multidisciplinarité, pratiquement tout le champ des sciences humaines et sociales y était représenté. Ce groupe a travaillé tranquillement dans l'ombre pendant deux ans. L'APGL ne souhaitait pas convaincre les membres de ce groupe du bien-fondé de sa cause. L'APGL souhaitait que ce groupe de réflexion se mette au travail et initie chacun dans sa discipline un chantier de réflexion sur l'homoparentalité. Après deux ans de rencontres, le groupe de réflexion a décidé de l'organisation d'un nouveau colloque. C'est celui qui s'est tenu en octobre 99, intitulé « Parentés et différence des sexe » et qui a donné lieu à la publication en juin 2000 de l'ouvrage collectif « Homoparentalités, Etat des lieux ». Ce qui a été assez drôle, c'est que des institutions telles que le CNRS, l'IRESO, l'université Paris X, l'université de Caen n'ont pas du tout été réticentes à offrir leur concours. Signe que le thème de l'homoparentalité devenait un thème de recherche convenable.

Parallèlement, l'APGL invitait tous les mois, un chercheur, un universitaire, un professionnel de la famille ou un juriste à venir débattre avec quelques dizaines d'adhérents. C'est ce que nous avons appelé les « débathèmes ». Ils ont contribué à répandre le concept d'homoparentalité, à familiariser nos interlocuteurs avec nos réalités et aussi à affiner notre propre réflexion.

## **L'APGL et le champ médiatique**

Entre temps, Eric Dubreuil avait publié en 1998 son livre « Des parents de même sexe », chez Odile Jacob, réunissant une dizaine de témoignages de familles homoparentales. Dès 1997, à peu près en même temps que l'approche scientifique, s'est développé une politique de visibilité des parents gays et lesbiens. Incrire les familles homoparentales dans la réalité juridique et sociale nécessitait que cette réalité soit connue du public. Les témoignages d'abord à visage caché, puis de plus en plus à visage découvert, se sont multipliés. Les médias ont pour la plupart complètement changé leur fusil d'épaule et ont présenté l'homoparentalité de manière positive contrairement à ce qui s'étaient passé jusqu'alors.

### **III. Une manière de faire**

Cela fait maintenant des années que nous intervenons dans le champ du politique et du social. Nous le faisons selon un certain style, une certaine manière de faire. Aborder le sujet de la famille vu du prisme de l'homosexualité nous confronte à une partie difficile.

- Les gays et les lesbiennes eux mêmes ne sont pas tous convaincus qu'homosexualité et parentalité puissent coexister. Certains sans être hostile à cette idée ne réalisent pas que le combat de l'égalité des droits les concerne aussi.
- Il y a ceux qui, tout en acceptant l'idée de l'homoparentalité, s'interrogent sur l'intérêt de l'enfant dans une situation "hors normes"
- Il y a ceux qui refusent catégoriquement d'imaginer que des personnes homosexuelles puissent apporter valablement leur contribution au futur de la société ou bien encore ceux qui sont convaincus que nous nuirons à nos enfants, voire à nos petits-enfants ou même à nos arrières petits-enfants.

Compte tenu des difficultés de l'entreprise nous avons délibérément choisi depuis 5 ou 6 ans de conjuguer une grande fermeté sur la ligne directrice de l'association avec une ouverture au dialogue, y compris avec des personnes qui ne partagent pas du tout notre point de vue.

C'est ainsi que, d'une part, notre discours politique est maximaliste: l'égalité des droits ne se divise pas. Et que d'autre part, nous avons confiance dans la capacité des personnes à évoluer grâce à l'échange. C'est ainsi que nous acceptons alors que l'opération n'est pas toujours facile d'intervenir dans les médias, de témoigner de nos vies et de discuter avec nos adversaires. Notre limite se situe à l'extrême droite, avec laquelle nous refusons de débattre.

Cette manière de faire, le radicalisme conjugué avec le dialogue a porté quelques fruits. Notre pétition pour l'application de la loi sur l'adoption sans discrimination a recueilli plusieurs milliers de signatures. L'APGL, de manière générale, est devenue un interlocuteur valable.

Quelques décisions de justice indiquent qu'une nouvelle ère voit le jour. Je pense à une décision qui a permis à un enfant de maintenir des liens avec sa mère sociale après la séparation de cette dernière d'avec la mère biologique. Je pense bien sûr au jugement qui a permis à Carla d'adopter les enfants mineures de sa compagne, reconnaissant ainsi officiellement l'existence de deux mamans dans cette famille.

L'homoparentalité se diffuse, les publications se multiplient.

Le concept d' "homoparentalité" est né et a indéniablement permis la mise en place d'un cadre de débats.

#### IV. État des lieux en 2002

Si nous devons faire un état des lieux aujourd'hui, en 2002. Nous dirions que la diversité des familles homoparentales commence à être connue. L'homoparentalité est devenue une catégorie. De privée, elle est devenue un enjeu politique.

Qu'à l'heure actuelle, les succès sont encourageants même s'ils sont encore trop peu nombreux :

- les verts ont repris à leur compte la totalité des propositions de l'APGL
- le PS a inscrit dans son projet pour les présidentielles, la promulgation d'un décret interdisant d'alléguer l'orientation sexuelle pour refuser un agrément pour adopter
- Le député Jean-Pierre Michel a déposé une proposition de loi pour autoriser l'adoption de l'enfant du partenaire pacsé.
- Le rapport qu'entretient l'APGL avec le champ de la recherche est continu. Nous recevons en moyenne une demande par semaine émanant d'étudiants (*dans tout l'éventail des sciences humaines et sociales*), cherchant à rentrer en contact avec des familles pour faire un mémoire, un DEA ou une thèse sur tel ou tel aspect de la question.
- L'APGL commence à se faire entendre dans le champ des professionnels de la famille et de l'éducation : enseignants, psychologues, pédo-psychiatre, médiateurs, magistrats, thérapeutes familiaux, etc. Certains secteurs de ce champ font appel à elle pour intervenir pour des sessions de formation leur permettant de se familiariser avec les réalités homoparentales.
- The last but not the least, les collectifs réunissant les associations gays et lesbiennes, comme le CGL ou l'inter-LGBT ont repris à leur compte les revendications de l'APGL et celle-ci représente les associations gays et lesbiennes au Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle (CSIS) mis en place par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Nous dirions aussi cependant qu'il y a encore beaucoup de travail pour inscrire les familles homoparentales dans la réalité juridique et social :

- elles ne sont toujours pas considérées comme des familles par l'UNAF,
- Au niveau de la recherche, très peu nombreux sont les financements institutionnels pour des thèses portant sur ce sujet. On compte sur les doigts d'une main les unités du CNRS qui comptent des chercheurs dont le thème principal est l'homoparentalité. A l'heure actuelle, il n'y a encore qu'une seule étude en France portant sur le développement des enfants élevés dans les familles homoparentales, celle de Stéphane Nadaud, dont le livre vient de paraître chez Fayard.
- Personne n'est à l'heure actuelle capable de dire combien il y a de familles homoparentales en France. Ce n'est pas tellement étonnant puisqu'on n'est pas non plus capable de dire combien il y a de pacs de personnes de même sexe. Nous appelons de nos vœux la mise en place par l'INED d'un protocole permettant de recenser les familles homoparentales.
- Il reste beaucoup à faire du côté de la lutte contre l'homophobie à l'école et ailleurs.
- Il n'y a dans la loi qui vient d'être votée sur l'autorité parentale, aucune disposition pour un statut pour le parent social,
- la Cour Européenne des Droits de l'Homme n'a pas condamné la France pour ses pratiques discriminatoires en matière de refus d'agrément aux personnes qui révèlent leur homosexualité au cours de l'enquête.
- La révision des lois de bioéthique ne semble nullement s'orienter vers un égal accès aux techniques d'assistance médicale à la procréation
- L'ouverture de l'adoption aux couples de concubins est loin d'être acquise

Pour conclure, je dirais que le chantier de réflexion du côté de la recherche que nous voulions amorcer en 1997 a démarré même s'il manque encore de soutiens institutionnels. Nous comptons sur un effet boule de neige. A moyen terme, nous allons continuer à familiariser les acteurs du champ social et nous allons accentuer notre politique de rapprochement avec les associations homologues européennes et les autres associations gayes et lesbiennes pour faire en sorte que l'égalité de tous les citoyens et l'égale protection de tous les enfants soient une réalité le plus tôt possible.

Je vous remercie de votre attention.